

**DÉCISIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
(COMITÉ DE TRAVAIL DE TRANSITION)**

(en vertu l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique
relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*)

**LE JEUDI 14 MAI 2020 rencontre extraordinaire
PAR VISIO-CONFÉRENCE**

AIDE-MÉMOIRE

EST PRÉSIDÉE PAR :

Marie-Dominique Taillon, directrice générale

SONT ABSENTS :

Mme France Blouin, directrice générale adjointe
M. Éric Lafrance, directeur, Service des ressources matérielles
M. Gilles Lochet, directeur, Service des technologies de l'information
Mme Josée Lepitre, directrice intérimaire, Service de la formation professionnelle et de
l'éducation des adultes
Mme Sophie Dubé, directrice, Service des ressources éducatives
M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire
Mme Johanne Caron, directrice, Service des ressources financières

SONT PRÉSENTS PAR VISIO-CONFÉRENCE :

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
Me Sylvie Côté, directrice, Service des ressources humaines
M. Martin Leclerc, coordonnateur, Service des ressources humaines
Me Jean-François Primeau, directeur intérimaire, Service du secrétariat général, des
affaires corporatives et des communications
Me Julie Brunelle, directrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et
des communications
Me Arianoush Moazzezi, coordonnatrice, Service du secrétariat général, des affaires
corporatives et des communications

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance ouvre à 11 h 01.

28-DG-2019-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION ET SUIVI DE L'AIDE-MÉMOIRE

Sans objet.

Décisions de la Directrice générale
(Comité de travail de transition) – le 14 mai 2020
Aide-mémoire [suite]

4. FONCTION DU COMITÉ EXÉCUTIF EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aucun point.

5. FONCTION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

29-DG-2019-2020

5.1 PLANS D'EFFECTIFS 2020-2021 PERSONNEL DE SOUTIEN (À L'EXCEPTION DU PERSONNEL DE L'ADAPTATION SCOLAIRE), PERSONNEL DE SOUTIEN MANUEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL

Madame Sylvie Côté présente le dossier. Monsieur Martin Leclerc mentionne une modification à apporter au plan d'effectifs déposé.

PLANS D'EFFECTIFS 2020-2021 PERSONNEL DE SOUTIEN (À L'EXCEPTION DU PERSONNEL DE L'ADAPTATION SCOLAIRE), PERSONNEL DE SOUTIEN MANUEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT la mise à jour du plan d'effectifs en vue de l'année scolaire 2020- 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire doit respecter les échéanciers impartis par les conventions collectives;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'effectifs respecte le principe de décentralisation dans la méthode d'allocation des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité conseil suite à la rencontre du 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE, bien que dûment invités, les représentants syndicaux n'ont pas fait de représentations auprès de la direction générale.

IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :

1° **QUE** le plan d'effectifs 2020-2021 pour le personnel de soutien (à l'exception du personnel de l'adaptation scolaire) et le personnel professionnel soit adopté tel que déposé sous réserve d'une modification quant au maintien d'un poste de surveillant d'élèves à l'École du Curé-Lequin;

2° **QUE** les membres de la direction générale soient mandatés pour y apporter les ajustements requis à l'intérieur du cadre financier.

La directrice générale rend et signe la décision selon ce qui précède.

6. FIN DE LA RÉUNION

La directrice générale souligne l'excellent travail des ressources humaines en lien avec le point 5.1 notamment dans l'accompagnement des directions des écoles pendant cette période difficile.

La réunion se termine à 11 h 08.

Me Arianoush Moazzezi Moghaddam
Secrétaire générale adjointe
SSGACC